

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE DE TENNIS

## Art. 1 Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées en ligne via le formulaire d'inscription officiel. Les tarifs en vigueur sont publiés sur les supports officiels du Club.

Pour les participants mineurs, les parents ou représentants légaux doivent compléter les informations demandées lors de l'inscription.

L'inscription est considérée comme définitive après réception de la confirmation. L'inscription aux cours ou aux stages est valable pour la période indiquée lors de l'inscription (saison d'été, saison d'hiver, stage, etc.).

En validant une inscription, les participants ou leurs représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter.

## Art. 2 Accès aux cours et stages

L'adhésion au Club est obligatoire dès l'âge de 10 ans pour suivre les cours réguliers (été et hiver) organisés par l'École de tennis. L'âge est déterminé au 1er janvier pour la saison concernée.

Les camps juniors et stages adultes sont ouverts aux non-membres, moyennant une majoration de 15 francs par jours de camp. En cas d'affluence, la priorité sera donné aux membres du Club.

Un élève peut rejoindre les cours en cours de saison selon les places disponibles. Le tarif sera alors calculé au prorata.

## Art. 3 Tarifs, paiements et remboursements

Les factures doivent être réglées dans les délais indiqués. En cas de retard de paiement, le Club se réserve le droit de suspendre temporairement la participation aux cours jusqu'au règlement complet.

Le Club peut accorder un paiement échelonné, avec l'accord du Comité.

Les absences pour toutes raisons autres que médicales (voir ci-dessous) ne donnent droit à aucun remboursement.

En cas de maladie ou de blessure, un remboursement partiel ou un avoir calculé au prorata de la période manquée peut être accordé sur présentation d'un certificat médical.

## Art. 4 Organisation des cours

Les horaires des cours et camps sont communiqués au plus tard deux semaines avant le début de chaque saison/camp.

Le Club se réserve le droit de modifier les horaires, la composition des groupes ou les entraîneurs en fonction des besoins pédagogiques et organisationnels.

Les élèves sont tenus de se présenter avec une tenue adaptée à la pratique du tennis ainsi qu'avec leur matériel personnel.

## **Art. 5 Annulations et conditions météorologiques**

### **Cours et stages adultes**

En cas de pluie ou de conditions météorologiques empêchant le déroulement des cours ou stages adultes, un rattrapage des heures manquées sera proposé.

Les cours et stages adultes annulés (ne pouvant être remplacés) ne sont pas facturés.

### **Cours juniors**

En cas d'intempéries ou de conditions météorologiques défavorables, le Club peut proposer des solutions alternatives telles que des activités en salle, des séances de théorie, de préparation physique, coordination ou autres activités sportives adaptées.

Lorsqu'une solution alternative est proposée, le cours est considéré comme maintenu et non comme annulé. Seuls les cours ne pouvant être assurés ni sur les terrains ni sous une forme alternative sont considérés comme « annulés ».

Les deux premiers cours annulés en raison de la météo (consécutivement ou non) ne sont ni remplacés ni remboursés.

À partir du 3ème cours annulé, des cours de remplacement seront organisés dans la mesure du possible. Si aucun remplacement ne peut être proposé pour ce 3ème cours annulé (ou les suivants), le cours concerné fera l'objet d'un remboursement ou d'un avoir proportionnel.

### **Camps juniors**

En cas d'intempéries ou de conditions météorologiques défavorables, le Club peut proposer des activités alternatives selon les possibilités. Les jours de camps annulés ne sont pas facturés.

## **Art. 6 Comportement et discipline**

Les participants doivent respecter les consignes des entraîneurs ainsi que les règles du Club.

Tout comportement irrespectueux, dangereux ou perturbateur peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive des cours ou stages.

Les parents sont priés de ne pas intervenir durant les cours et de respecter les consignes des entraîneurs.

## **Art. 7 Responsabilités**

Chaque participant doit être couvert par une assurance accident et responsabilité civile personnelle.

Le Club décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de perte ou de vol d'effets personnels.

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) en dehors des heures annoncés de cours ou de stage. Les entraîneurs et le Club sont responsables des enfants uniquement pendant la durée effective des cours et stages.

## **Art. 8 Droit à l'image et données personnelles**

Des photos et vidéos peuvent être prises durant les cours, stages et activités du Club. Ces contenus peuvent être utilisés à des fins de communication et de promotion par le Club.

Les participants ou leurs représentants légaux peuvent s'opposer à l'utilisation de leur image en informant le Club par écrit.

Le TC Etoy s'engage à traiter les données personnelles conformément à la législation suisse en vigueur sur la protection des données.

## **Art. 9 Modification des conditions générales**

Le Comité du TC Etoy se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales en tout temps. La version en vigueur est celle publiée par le Club sur son site internet.